



GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA LIGUE DU CENTRE

TITRE 1

DONNEES GENERALES

SOMMAIRE

1 – Coordonnées de la Ligue du Centre.

2 – Organigramme du bureau.

3 – Membres du Comité Directeur.

4 – Cadre Technique.

5 – Coordonnateur de la vie sportive.

6 – Les Comités Départementaux.

7 – Les clubs.

8 – Divers.

1 – COORDONNEES DE LA LIGUE DU CENTRE

Siège administratif :

**Ligue d'Escrime du Centre
1240, rue de la Bergeresse
45160 OLIVET**

Téléphone :

02 38 49 88 72

Secrétaire administratif :

Mme Sophie LENOIR

Horaires secrétariat :

Jours	Horaires
Lundi	8h30 – 12h30 / 13h15 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h30 / 13h15 – 19h00
Mercredi	8h30 – 13h00
Jeudi	8h30 – 12h30 / 13h15 – 17h30
Vendredi	8h30 – 12h45

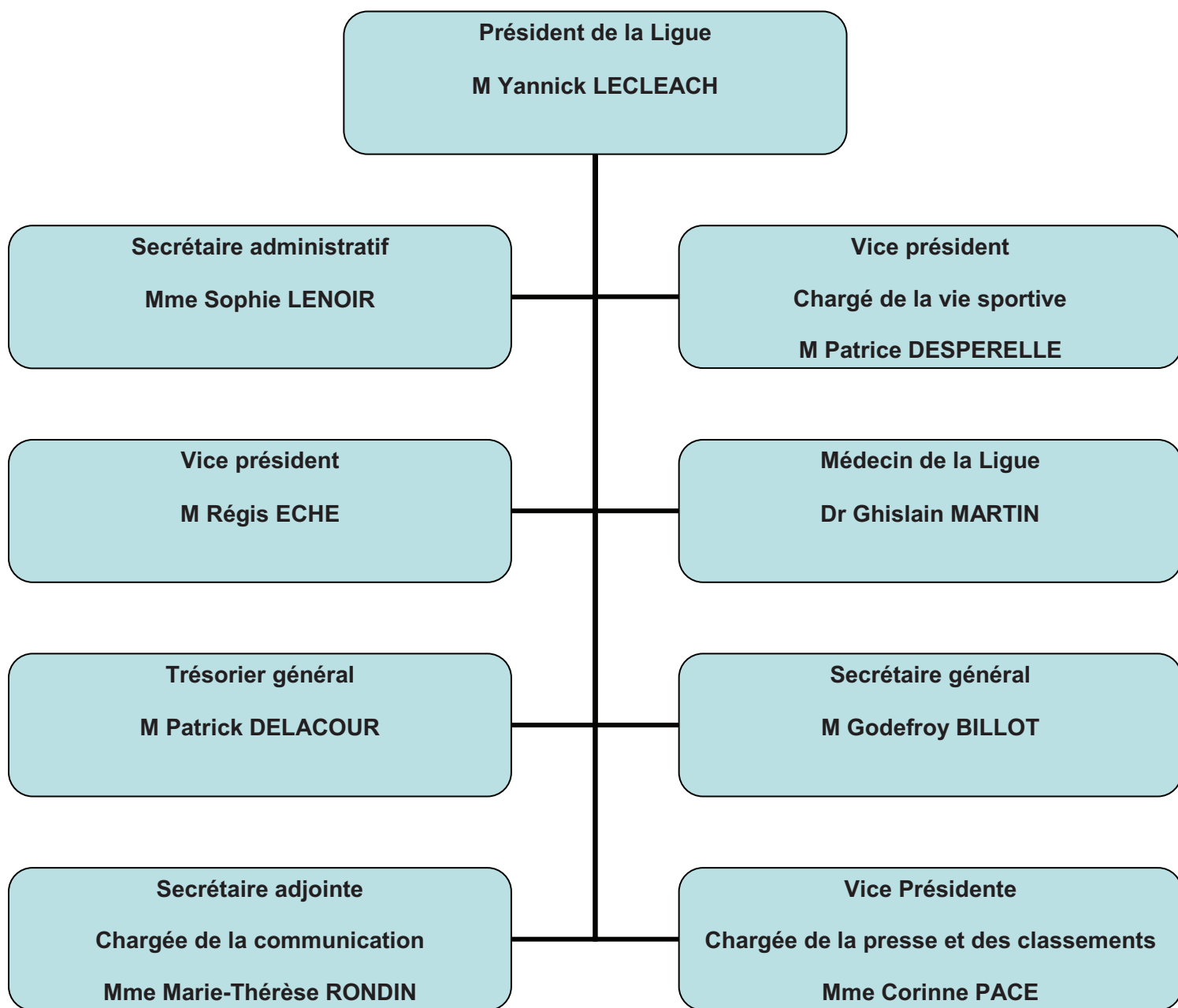
Site de la ligue d'escrime du centre :

www.escrime-centre.fr

Adresse messagerie :

escrime.centre@wanadoo.fr

2 – ORGANIGRAMME DU BUREAU DE LA LIGUE



3 – MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Maître Raphael DALL'OMO	M Pierre RONDIN	Melle Coralie DELACOUR
Mme Corinne AUBAILLY	M Gregory RENAULT	M François GAUTIER
M Pascal POULLE	M Jean-Claude LANDRY	
Mme Brigitte GAZE	M Emmanuel GUILLERMIC	

4 – CADRE TECHNIQUE

Maître Frank BERTHIER coordonnateur du pôle France jeunes de sabre dame

Tel : 06 08 64 25 29

Adresse messagerie : frank-berthier@orange.fr

5 – COORDONNATEUR DE LA VIE SPORTIVE

Maître Christophe LAROCHE

Tel : 06 32 64 31 21

Adresse messagerie : larochech@aol.com

6 – LES COMITES DEPARTEMENTAUX

DEPARTEMENTS	PRESIDENT	TELEPHONE	MESSAGRIE
CHER (18)	Mme Brigitte GAZE		bgaze@orange.fr
EURE ET LOIRE (28)			
INDRE (36)	Maitre DUPUIS		
INDRE ET LOIRE (37)	M R.DUBOIS		Christele.rodolphe@wanadoo.fr
LOIR ET CHER (41)			
LOIRET (45)	Mme C.AUBAILLY		aubailly@free.fr

7 – LES CLUBS

INDRE ET LOIRE (37)					
CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
CHINON	Loïc Monnier	Sophie Mercier		mercier.heuillet@wanadoo.fr	
JOUE LES TOURS	Jean-Claude Landry	Jean-Claude Landry	0247385077	iclandry@club-internet.fr	105 rue du Cluzel – 37000 Tours
BOURGUEIL	Jean-Louis Vaur	Jean-Louis Vaur	0247974927	Jean.Louis.vaur@free.fr	25 rue des FONDIS – 37140 St-Nicolas de Bourgueil
ROHECORBON	Marie-Paule Le Bihan	Marie-Paule Le Bihan	0247290856	mplebihan@wanadoo.fr	48 rue de la Mairie – 37210 Rochechardon
MONTS	Jean-Claude Ronceray	Jean-Claude Ronceray	0247267701	jc.ronceray@wanadoo.fr	62 rue du Val de l'Indre – 37260 Monts
S.A.T	Christian Lehoux	Christian Lehoux	0247055152	escrimesat@gmail.com	1 Bd De Lattre De Tassigny – 37000 Tours

INDRE (36)

CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
CHATEAUROUX	Jean-Daniel Dupuis	Jean-Daniel Dupuis	0254354339	cercledelepée@orange.fr	10 impasse des Chetifs Chênes – 36330 Le Poinçonnet

EURE ET LOIRE (28)

CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
CHARTRES	Alain Contrepois	Alain Contrepois	0237214047	contrepois.jerome@wanadoo.fr	73 rue Henri Dunant – 28000 Chartres
LESSCALE	Guy Lunant	David Agnelet	0237355669	lesscale@wanadoo.fr	69 rue René Langlois – 28110 Lucé
DREUX	Pierre Rondin	Pierre Rondin	0237467704	escrime.dreux@wanadoo.fr	6 rue des Bas Buisson – 28100 Dreux

LOIR ET CHER (41)

CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
BLOIS	Régis Eche	Régis Eche	0254422646	blois.escrime@wanadoo.fr	25 rue Lucien Joubert – 41000 Blois
VENDOME				usvescrime41@aol.com	
ROMORANTIN				En sommeil	

CHER (18)

CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
CSA – EMB	Jean-Claude Herveau	Olivier Massard	0248687597	csaescrimeemb@gmail.fr	90 rue des Coucous – 18400 St-Florent sur Cher
VIERZON	Bruno GODIN	Bruno Godin		sogramo@orange.fr	
BOURGES	Alain Lamboley	Alain Lamboley		lambleya@orange.fr	
ST-DOULCHARD	Véronique Doléans	Véronique Doléans	0248690914	escrime-club-saint-doulchard@wanadoo.fr	18 rue des Cèdres – 18230 St-Doulchard

LOIRET (45)

CLUBS	Président	Correspondant	Téléphone	Messagerie	Adresse postale
ORLEANS	Bruno Rouillé	Salle Christian d'Oriola	0238881366	escrimeorleans@wanadoo.fr	Rue Fernand Pelloutier – 45000 Orléans
ST JEAN DE LA RUELLE	Véronique Desnoues	Véronique Desnoues	0238433560	escrime.stjean@free.fr	22 rue des Ecoles – 45140 St-Jean de la Ruelle
ST DENIS DE L'HOTEL				info@escrime-sdh45.fr	
MEUNG SUR LOIRE	Patrice Desperelle	Patrice Desperelle	0238465163	patrice.desperelle@wanadoo.fr	107 Beurepaire – 45130 Meung sur Loire
FERTE SAINT AUBIN	Marc Philippot	Marc Philippot		escrime.lafertesaintaubin@hotmail.fr	5 rue de l'Orée du Bois – 45240 La Ferté St-Aubin
PITHIVIERS	Yannick Bacro	Yannick Bacro	0676661320	cercle.escrime.pithiviers@wanadoo.fr	14 rue de la Charlotterie – 4530 Malesherbes
MONTARGIS	Olivier Boer	Olivier Boer	0680884996	olivier.boer@free.fr	7 rue des Prés – 77167 Fay les Nemours
GIEN	François Gautier	François Gautier	0620458261	odescrimegiennois@orange.fr	12 rue Charles Gounod – 45500 Gien
ST DENIS EN VAL	?	?		escrime.st.denis.en.val@wanadoo.fr	

Fédération Française d'Escrime



Fédération Française d'Escrime - Tour Gallieni II 36 avenue du Général de Gaulle 93170 BAGNOLET
Tel : 01 43 62 20 50 / Fax : 01 43 62 20 99

E-mail : ffe@escrime-ffe.fr

Site : www.escrime-ffe.fr

Fédération Internationale d'Escrime

Maison du Sport International – Avenue de Rhodanie 54 CH-1007 Lausanne
Tel : +41 (0)21 320 31 15 / Fax +41 (0)21 320 31 16

E-mail : info@fie.ch

Site : www.fie.ch

La DRJSCS du centre

Site : www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr



*GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA
LIGUE DU CENTRE*

TITRE 2

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

SOMMAIRE

1 – Synoptique.

2 – Constitution de l'E.T.R.

3 – Légitimité et périodicité.

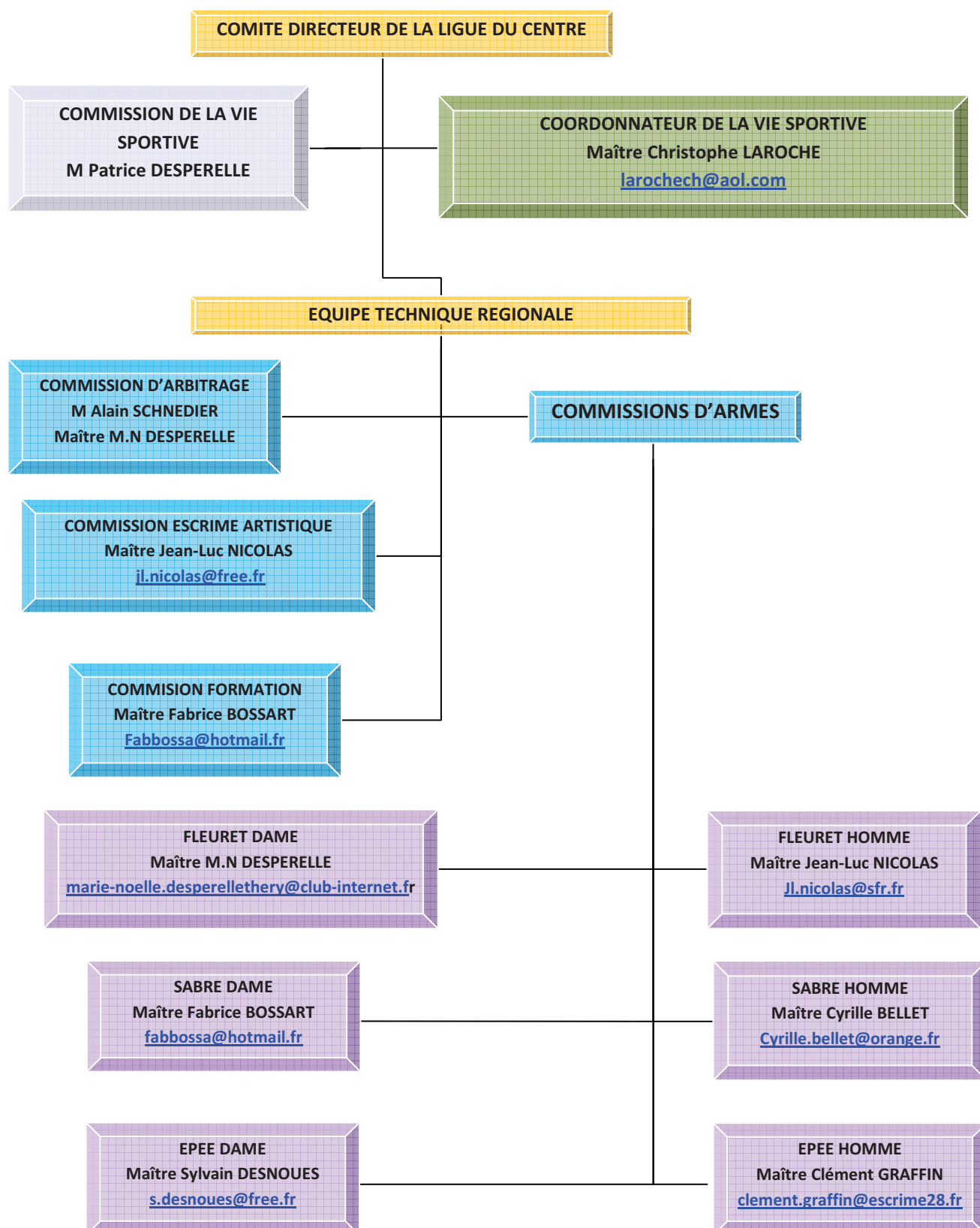
4 – Les différentes commissions.

5 – Les missions communes.

6 – Missions spécifiques

7 – Divers

1 – SYNOPTIQUE



2 – CONSTITUTION DE L'E.T.R.

L'équipe technique régionale est constituée de personnes volontaires licenciées dans la Ligue d'Escrime du Centre.

L'équipe technique régionale est subdivisée en commissions définies par le Comité Directeur de la Ligue.

En cas de vacance de poste, un appel à candidature sera effectué auprès de l'ensemble des enseignants de la Ligue. Les membres de l'ETR élus proposeront le candidat de leur choix au Comité Directeur de la Ligue qui avalisera.

3 – LEGITIMITE ET PERIODICITE

3.1. Légitimité

Les missions de l'E.T.R sont élaborées par les différentes commissions en fonction de leurs spécificités et validées par le comité directeur lors de sa première réunion de saison.

Les modifications et/ou adaptations éventuelles nécessaires à leur fonctionnement devront être adoptées par le comité directeur de la Ligue avant d'entrer en vigueur.

A la fin de l'olympiade ces statuts restent d'actualité jusqu'à ce que le comité directeur décide de les modifier.

3.2. Périodicité

L'E.T.R est mis en place pour une durée de 4 ans (olympiade).

4 – LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Commission régionale d'arbitrage.
- Commissions d'armes.
- Commission d'escrime artistique.
- Commission formation.

5 – LES MISSIONS COMMUNES

Placée sous la tutelle du CTS (ou son de représentant désigné par lui ou, en cas de vacance de poste, par le comité directeur) et du Comité Directeur de la Ligue, l'E.T.R a pour mission de mettre en place la politique sportive de la ligue, adoptée par le comité directeur en corrélation avec la commission chargée de la vie sportive et les directives fédérales.

Coordonnateur de la Vie Sportive de la Ligue du Centre

Maître Christophe LAROCHE

larochech@aol.com

 : 06.32.64.31.21

6 – MISSIONS SPECIFIQUES

LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Composition

- 1 président, membre de l'ETR.
- 1 membre du Comité Directeur de la Ligue.
- 1 arbitre à chaque arme (niveau régional requis),
- tout membre volontaire (niveau arbitre régional requis) désireux de participer au développement de l'arbitrage dans la ligue d'escrime du Centre mais dont l'avis ne peut être que consultatif lors de délibérations.
- le CTS membre de droit ou son représentant (maître d'armes breveté d'État ou diplômé d'Etat) désigné par lui ou, en cas de vacance de poste, par le comité directeur.

Pour être membre de la commission régionale d'arbitrage il faut être obligatoirement licencié à la Ligue d'Escrime du Centre et en faire la demande par écrit au président de la commission avant la première réunion de l'ETR de début de saison.

Missions générales de la C.R.A.

La formation

- Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.

Les Diplômes

- Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.

La communication

- Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.

Représentation

- Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.

Missions spécifiques

Le président

- Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.

Le secrétaire

- tient à jour les listings.
- Contrôle et valide auprès du trésorier de la Ligue les demandes de remboursement de frais et/ou les indemnités d'arbitrage selon le barème fédéral et les modalités régionales définies par le comité directeur après proposition de la CRA.
- Tient à jour le listing des indemnités d'arbitrage qui sont payés aux arbitres.

Composition de la commission régionale d'arbitrage de la Ligue du Centre

Président

M Alain SCHNEIDER arbitre international épée

Secrétaire

Membres

Maître Marie – Noëlle DESPERELLE (Meung sur Loire)

Maître Cyrille BELLET (évaluation sabre)

Mr Guillaume PRUDHOMME arbitre international au fleuret

M Julien SAN JOSE arbitre national épée
Maître Clément GRAFFIN (évaluation épée)
Maître Jean-Luc NICOLAS (évaluation fleuret)
Coordonnateur de la Vie Sportive : Maître Christophe LAROCHE
Représentant le CD de la Ligue : M Régis ECHE

Missions spécifiques

- chargé du fleuret : Maître Marie – Noëlle DESPERELLE
- chargé du sabre : Maître Cyrille BELLET
- chargé de l'épée : M Julien SAN JOSE

- chargé du handisport :
- chargé de la formation départementale dans le 18 :
- chargé de la formation départementale dans le 28 :
- chargé de la formation départementale dans le 36 : Maître J.D DUPUIS
- chargé de la formation départementale dans le 37 :
- chargé de la formation départementale dans le 41 :
- chargé de la formation départementale dans le 45 :
- chargés des relations avec la CNA : M Alain SCHNEIDER
- chargés des relations avec la région : M Alain SCHNEIDER

LES COMMISSIONS D'ARMES

Composition

- 1 maître d'armes (B.E) référent, membre de l'ETR, par arme désigné au sein de chaque commission et validé par le Comité Directeur de la Ligue.
- Tout enseignant volontaire désireux de participer au développement de son arme dans la ligue d'escrime du Centre mais dont l'avis ne peut être consultatif lors de délibérations.
- le CTS membre de droit ou son représentant (maître d'armes breveté d'État ou diplômé d'Etat) désigné par lui ou, en cas de vacance de poste, par le comité directeur.

Pour être membre d'une commission d'arme il faut être obligatoirement licencié à la Ligue d'Escrime du Centre et en faire la demande par écrit au référent de l'arme considérée avant la première réunion de l'ETR de début de saison.

Missions générales des commissions d'armes.

- Chaque commission désigne en son sein son référent.
- Chaque commission élabore son calendrier sportif qui sera finalisé et avalisé lors d'une réunion commune de l'E.T.R en début de saison par le comité directeur de la Ligue.
- Chaque commission d'arme désigne les capitaines d'équipes de son arme pour la FdJ.
- Chaque commission élabore les critères de sélection qui lui paraissent les mieux appropriées à son arme et tient compte des éventuels cas particuliers. Ces critères sont clairement définis et écrits en début de saison et ne peuvent en aucun cas être modifiés en cours de la saison sportive.

Représentation

- Chaque commission peut, si elle le souhaite, désigner en son sein, un représentant sur les compétitions régionales ou nationales qu'elle juge importantes.

Missions spécifiques

Le référent

- Peut pour le soulager dans sa tâche désigner un adjoint.
- Définit avec sa commission le calendrier sportif propre à son arme.
- Fait le compte rendu des réunions de sa commission.
- Propose les actions à mener pour le développement, l'animation, l'entraînement et le perfectionnement de son arme au Comité Directeur de la Ligue. Les propositions faites en commission d'armes seront transmises par son référent au président de la ligue pour proposition au comité directeur ; c'est ce dernier qui valide les décisions avant application.
- Chaque référent réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire sa commission pour le bien de son fonctionnement.
- Chaque référent valide les classements de son arme avant diffusion aux clubs dès réception des résultats des épreuves.
- Il établit en fin de saison un bilan des actions menées et des améliorations à apporter pour la saison suivante.
- Il doit, dès qu'il a connaissance des quotas des sélectionnées dans son arme, diffuser la liste nominative des tireurs qui participeront aux différents championnats de France.
- Compte tenu de son investissement et du travail demandé chaque référent perçoit une indemnité compensatrice votée en début de saison par le CD. En cas d'inactivité constatée du référent et ce, quelle que soit la raison, le CD se réserve le droit de le remplacer par un autre référent.

Les stages

- Le responsable des stages est membre d'une commission d'arme.
- Le calendrier des stages est élaboré en début de saison avec le calendrier sportif.
- Etablit le budget prévisionnel annuel relatif à l'organisation des stages.
- Etablit les règles strictes de participation (stagiaires et encadrement).
- Dans la mesure du possible les stages regroupent l'ensemble des armes.
- Le responsable convient avec le secrétariat de la ligue des moyens logistiques et structurels à mettre en place pour l'organisation des stages.
- Le responsable des stages convoque, via le secrétariat de la ligue, les participants suffisamment de temps à l'avance pour effectuer si nécessaire d'éventuels remplacements.
- La liste des sélectionnés aux stages est élaborée par les différentes commissions d'armes et communiquée au responsable à sa demande.
- L'encadrement des stages incombe à chaque commission.
- Le contenu des stages est défini d'un commun accord entre les commissions.
- Le responsable des stages consigne à l'issue de chaque stage, sous forme de compte rendu, le contenu du stage (encadrement, participants, activités, moyens utilisés, budget,...).
- Le responsable des stages établit les feuilles d'indemnisation et de remboursement des frais des enseignants ayant participé au stage et les transmet au trésorier de la ligue.
- Il établit en fin de saison un bilan sur les actions menées, le budget engagé et les perspectives (prévisionnel et actions) pour la saison à venir.
- Compte tenu de son investissement et du travail demandé le responsable des stages perçoit une indemnité compensatrice votée en début de saison par le CD.

Composition des commissions d'armes de la Ligue du Centre

Membres

Maître Fabrice BOSSART (Saint-Jean de la Ruelle)

Maître Cyrille BELLET (Joué les Tours)

Maître Sylvain DESNOUES (Orléans)

Maître Christophe LAROCHE (Tours)

Maître Clément GRAFFIN (Chartres/Dreux)

Maître Jean-Luc NICOLAS (Bourges Escrime)

Maître Marie-Noëlle DESPERELLE (Meung sur Loire)

Le C.T.S ou son représentant ou une personne désignée par le CD en cas de vacance de poste.

Liste non exhaustive

Nota : les membres des commissions (hors ETR) participent aux délibérations à titre consultatif et ne peuvent en aucun cas intervenir sur une prise de décision.

Missions spécifiques

- chargé du fleuret : Maître Jean-Luc NICOLAS – Maître Marie-Noëlle DESPERELLE

- chargé du sabre : Maître Cyrille BELLET – Maître Fabrice BOSSART

- chargé de l'épée : Maître Sylvain DESNOUES – Maître Clément GRAFFIN

- chargé des stages : Maître Fabrice BOSSART

LA COMMISSION D'ESCRIME ARTISTIQUE

Composition

- 1 maître d'armes référent, membre de l'ETR, validé par le Comité Directeur de la Ligue
- tout volontaire désireux de participer au développement de l'escrime artistique et théâtrale dans la ligue d'escrime du Centre.
- le CTS membre de droit ou son représentant (maître d'armes breveté d'État ou diplômé d'Etat) désigné par lui ou, en cas de vacance de poste, par le comité directeur mais dont l'avis ne peut être que consultatif lors de prise de délibérations.

Pour être membre de la commission d'escrime artistique il faut être obligatoirement licencié à la Ligue d'Escrime du Centre et en faire la demande par écrit avant la première réunion de l'ETR de début de saison.

Missions générales de la commission d'escrime artistique.

- La commission désigne en son sein son référent.
- La commission élabore son calendrier qui sera finalisé et avalisé lors d'une réunion commune avec l'ensemble d l'E.T.R en début de saison par le CD de la Ligue d'escrime du Centre.
- La commission élabore les critères de sélection qui lui paraissent les mieux appropriés et tient compte des éventuels cas particuliers. Ces critères sont énoncés en début de saison et ne peuvent en aucun cas être modifiés en cours de saison.

Missions spécifiques

Le référent

- Peut pour le soulager dans sa tâche désigner un adjoint.
- Définit avec la commission le calendrier.
- Fait le compte rendu des réunions de sa commission au CD de la ligue.
- Propose les actions à mener pour le développement de l'escrime artistique au Comité Directeur de la Ligue.
- Les propositions faites en commission seront transmises par son référent au président de la ligue pour proposition au comité directeur ; c'est ce dernier qui valide les décisions avant application.
- La commission se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire pour le bien de son fonctionnement.

Les stages

- Le calendrier des stages est élaboré en début de saison avec le calendrier sportif.
- Le responsable des stages est membre de la commission.
- Le responsable convient avec le secrétariat de la ligue des moyens logistiques et structurels à mettre en place pour l'organisation des stages.
- L'encadrement des stages incombe à la commission.
- Le contenu des stages est défini d'un commun accord entre les membres de la commission.
- Le responsable des stages consigne à l'issue de chaque stage, sous forme de compte rendu, le contenu du stage (encadrement, participants, activités, moyens utilisés, budget,...).
- Le responsable des stages établit les feuilles d'indemnisation et de remboursement des frais des enseignants ayant participé au stage et les transmet au trésorier de la ligue.

Composition de la commission d'escrime artistique de la Ligue du Centre

Membres

Maître Jean-Luc NICOLAS (Bourges)

Le C.T.S ou son représentant ou une personne désignée par le CD en cas de vacance de poste.

M Grégory RENAULT (Meung sur Loire).

M Pascal POULLE (Bourges Escrimes).

LA COMMISSION DE FORMATION

Composition

- 1 maître d'armes référent, membre de l'ETR, approuvé par le Comité Directeur de la Ligue.
- tout enseignant volontaire désireux de participer au développement de l'escrime dans la ligue du Centre.
- le CTS membre de droit ou son représentant (maître d'armes breveté d'État ou diplômé d'Etat) désigné par lui ou, en cas de vacance de poste, par le comité directeur.

Pour être membre de la commission de formation il faut être obligatoirement licencié à la Ligue d'Escrime du Centre mais dont l'avis ne peut être que consultatif lors de délibérations.

Missions générales de la commission de formation.

La formation

- Elle organise la préparation et le passage des examens (la formation étant assurée dans les clubs).
- Elle organise l'examen d'animateur et d'éducateur aux trois armes sous couvert du Président de Ligue.
- Elle décerne les diplômes d'animateur.
- Elle tient à jour le listing des cadres fédéraux et brevetés d'état et diplômés d'état de la région Centre. Les personnes maintenues sur liste, sur décision de la commission, et n'ayant pas enseignées 2 ans ou plus, devront obligatoirement suivre un stage de remise à niveau.
- La commission élabore son calendrier de formation qui sera finalisé et avalisé par le CD de la Ligue d'escrime du Centre lors d'une réunion commune avec l'E.T.R en début de saison.

Les Diplômes

- La commission de formation délivre le diplôme d'aux personnes ayant réussies l'examen théorique et pratique lors de la journée d'examen. Pour présenter l'examen d'animateur ou d'éducateur, le postulant doit être licencié à la fédération française d'escrime.

Missions spécifiques

Le référent

- Peut, pour le soulager dans sa tâche, désigner un adjoint.
- Définit avec sa commission le calendrier de formation.
- Fait le compte rendu des réunions de sa commission.
- Propose les actions à mener pour le développement de la formation des enseignants.
- Les propositions faites en commission sont transmises par son référent au président de la ligue pour proposition au comité directeur ; c'est ce dernier qui valide les décisions avant application.
- La commission se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire pour le bien de son fonctionnement.
- Il établit en fin de saison un bilan sur les actions menées, le budget engagé et les perspectives (prévisionnel et actions) pour la saison à venir.

Les stages de formation

- Le calendrier des stages est élaboré en début de saison avec le calendrier sportif.
- Les stages de formation peuvent être groupés avec les stages des commissions d'armes.
- Le responsable convient avec le secrétariat de la ligue des moyens logistiques et structurels à mettre en place pour l'organisation des stages.
- Le responsable des stages convoque, via le secrétariat de la ligue, les participants suffisamment de temps à l'avance.
- L'encadrement des stages incombe à la commission de formation. En fonction de l'effectif des candidats, le référent, peut s'il le juge nécessaire, faire appel à d'autres enseignants pour l'aider dans sa mission.

- Le contenu des stages est défini d'après les textes de références fédérales.
- Le responsable des stages consigne à l'issue de chaque stage, sous forme de compte rendu, le contenu du stage (encadrement, participants, activités, moyens utilisés, budget,...).
- Le responsable des stages établit les feuilles d'indemnisation et de remboursement des frais des enseignants ayant participé au stage et les transmet au trésorier de la ligue.

Stage des enseignants

- Il organise au moins une fois par an, au profit des enseignants de la ligue, un stage destiné à encourager l'échange et la convivialité en présence d'un invité.

Composition de la commission formation de la Ligue du Centre

Membres

- Le C.T.S ou son représentant ou une personne désignée par le CD en cas de vacance de poste.
- 1 référent : Maître Fabrice BOSSART
- L'un des deux référents de l'arme concernée.

7 – DIVERS

Pour l'aider dans ses différentes missions, la ligue met à la disposition de l'E.T.R, l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels qui lui semblent nécessaire.



GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA LIGUE DU CENTRE

TITRE 3

GESTION

DES COMPETITIONS

SOMMAIRE

1 – Organisation.

2 – Les armes.

3 – Les catégories concernées.

4 – Normes tenues.

5 – Information de l'épreuve.

6 – Infrastructure et matériel.

7 – Déroulement de l'épreuve.

8 – Formules.

9 – Arbitrage.

10 – Annexes.

Nota : Le texte surligné **en bleu** n'a pas un caractère obligatoire mais sont vivement recommandé.

5 – INFORMATION DE L'ÉPREUVE

5.1 : Le club organisateur doit faire parvenir au secrétariat de la Ligue la note d'organisation afin que cette puisse être mise en ligne sur le site de la fédération au moins un mois avant la date retenue. La circulaire peut être sur simple demande du club organisateur ventilée aux clubs de la ligue.

5.2 : La note d'organisation devra être la plus précise possible et notifier :

- L'intitulé exact de la compétition.
- La date de déroulement
- La date limite de réception des engagements :
 - Les inscriptions se feront via le site de la fédération. Il implique donc à l'organisateur de faire valider l'épreuve par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue auprès de la FFE dans des délais suffisants (1 mois).
- En tout état de cause, la date limite des inscriptions sera fixée au plus tard le mercredi (23h59) précédant l'épreuve. Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu. Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles
- Dans le cas où une équipe ne serait pas engagée dans les délais et à l'aide du système des engagements en ligne, celle-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquittée d'un droit d'engagement égal à 4 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu. Les équipes concernées devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.
- En aucun cas il ne sera procédé à des engagements sur place le jour de la compétition.
- Le lieu et l'adresse du déroulement de l'épreuve avec un plan détaillé d'accès.
- Les horaires de pointage, de scratch et de début des assauts.
 - Pointage : au plus tôt à 8h30
 - Scratch : 15 minutes après l'appel
- Lorsqu'il y a plusieurs catégories ou armes, les appels seront décalés dans le temps.
- Les conditions de restauration durant la compétition.
- La présence éventuelle d'un fournisseur de matériel escrime.
- Le montant des engagements.
 - Pour les épreuves régionales (championnat de ligue) individuelles et par équipes le montant est fixé par le CD en début de saison.
 - Soit 10 € individuel et 25 € par équipe.
- Le nombre de récompensés par catégories.
- Les conditions d'arbitrage (voir règlement sur l'arbitrage régional).
- La composition du directoire technique sera constituée le jour de l'épreuve.
- La formule appliquée le jour de l'épreuve.

5.3 : L'organisateur pourra également faire la promotion de l'épreuve sous différentes formes :

- Réalisation d'affiches promotionnelles
- Annonce dans la presse
- Invitation des autorités locales
- Etc...

6 – INFRASTRUCTURE ET MATERIEL.

Le bâtiment doit être conforme aux normes de sécurité accueillant du public et des usagers. Il doit comporter plusieurs espaces délimités répondant aux critères de sécurité en vigueur.

6.1 : L'espace accueil et pointage. Il doit être délimité et sécurisé afin de permettre aux usagers une libre circulation entre les différents sites de la compétition.

6.2 : L'espace compétition. Il est recommandé d'utiliser une salle avec tribunes ou gradins, facile d'accès. Cet espace doit être délimité et sécurisé et doit comporter :

- Un nombre de pistes suffisant pour organiser le 1^{er} tour de poule en une seule vague.
- Les pistes (ou tapis métalliques) doivent être en bon état afin de garantir la sécurité des tireurs. Traçage réglementaire et visible et aux normes en fonction de la catégorie d'âge.
- Les pistes doivent être numérotées ou clairement identifiées.
- Chaque piste sera équipée :
 - D'un appareil aux normes en état de fonctionner.
 - D'une table ou autre moyen permettant à l'arbitre et aux tireurs d'avoir une bonne lisibilité de l'appareil.
 - De 2 enrouleurs ou kits solidement fixés.
 - D'un fil de masse.
- **Dans la mesure du possible une piste podium ou centrale avec répétiteurs pour les phases finales.**
- Les dégagements entre chaque piste doivent permettre de combattre et d'arbitrer en toute sécurité. Un espace arrière, pour la circulation des tireurs.
- **Les tribunes ou gradins doivent être séparés de l'aire de déroulement des combats afin d'en interdire l'accès aux spectateurs.**

6.3 : L'espace technique. Cet espace est réservé à l'ensemble des membres de l'organisation et du Directoire Technique et isolé du reste de la compétition. L'organisateur doit y prévoir :

- Le matériel informatique nécessaire pour gérer la ou les épreuves du jour
- **Une photocopieuse pour l'affichage des documents de déroulement de la compétition**

6.4 : **L'espace vestiaire.** Il doit comporter des vestiaires (douches, sanitaires) hommes et femmes séparés.

6.5 : **L'espace médical.** La présence du médecin de ligue ou d'un praticien local est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. La déclaration à l'assurance doit être disponible. Un téléphone doit être prévu en cas d'urgence.

6.6 : **L'espace restauration.** S'il est activé par l'organisateur, il doit se situer dans un local ou un lieu de passage séparé du reste de l'épreuve et en aucun cas se trouver à proximité du plateau de compétition.

6.7 : **L'espace affichage.** Un tableau ou panneau d'affichage est nécessaire pour informer tant les tireurs que le public et les accompagnateurs de l'évolution de l'épreuve.

6.8 : **L'espace sonorisation.** Afin de permettre une meilleure diffusion de l'information la sonorisation (ampli + micro) est obligatoire.

7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 : **Pointage des tireurs.** Prévoir un nombre suffisant de personnes en fonction de l'effectif des compétiteurs. Vérifier éventuellement le double sur-classement.

- Appel : conformément à l'horaire mentionné sur la note d'organisation.
- Scratch : 15 minutes après l'appel. Avant de prononcer le scratch, l'organisateur procédera à trois appels des tireurs engagés mais non pointés à une minute d'intervalle.

7.2 : **Règlement des épreuves.**

- Poussins – Pupilles – Benjamins : Cf. Vie fédérale - règlement des jeunes du 01/10/2011.
- Minimés : Cf. Vie fédérale - règlement des jeunes du 01/10/2011
- Cadets – Juniors: Cf. Vie fédérale - règlement des jeunes du 01/10/2011
- Seniors : Cf. Vie fédérale - règlement des jeunes du 01/10/2011
- Vétérans : Cf. Vie fédérale - règlement des jeunes du 01/10/2011

Chaque compétition doit être limitée dans le temps et se dérouler sans interruption.

Pour les catégories poussins, pupilles et benjamins un maximum de 4 heures entre l'appel et la remise des récompenses doit être observé.

Pour les catégories poussins – pupilles – benjamins il ne sera pas procédé à la vérification de la pression du ressort de la tête de pointe.

7.3 : **Directoire technique.** Le D.T sera composé :

- D'un membre du club organisateur.
- Du coordonnateur de la Vie Sportive de la Ligue ou son représentant.
- D'un membre de la C.R.A (désigné par son Président).

7.4 : **Cérémonie protocolaire.** A la fin de l'épreuve, le club organisateur fera l'annonce de la cérémonie protocolaire et donnera les résultats au public. Les 4 finalistes des épreuves individuelles ou par équipes seront présentés lors de la cérémonie de remise des récompenses.

7.5 : **Récompenses.** Pour les championnats de Ligue les récompenses seront fournies par la Ligue.

- Epreuves individuelles

1 médaille d'or au premier

1 médaille d'argent au second

1 médaille de bronze aux deux troisièmes.

- Epreuves par équipes

1 Coupe ou trophée à la première équipe et une médaille d'or à chaque tireur composant l'équipe.

1 Coupe ou trophée à la deuxième équipe et une médaille d'argent à chaque tireur composant l'équipe.

1 Coupe ou trophée aux deux équipes classées troisième et une médaille de bronze à chaque tireur composant l'équipe.

- Particularité pour les minimes

Le blason de champion de ligue sera remis au premier dans chaque arme des épreuves individuelles.

La remise des récompenses doit se faire immédiatement après chaque finale, néanmoins les matches en cours seront terminés.

7.6 : Résultats. L'organisateur transmettra les résultats complets (classement général) :

- Au secrétariat de la Ligue pour diffusion aux membres de l'ETR.
- Aux médias.
- Diffusion sur le site fédéral.

Les résultats doivent mentionner :

- Le rang
- Le nom
- Le prénom
- Le N° de licence
- Le club
- L'année de naissance de chaque participant

7.7 : Compte rendu de l'épreuve.

Un compte rendu de l'épreuve sera établi par le club organisateur est envoyé sous huit jour :

- Au C.T.S ou son représentant.
- Au secrétariat de la ligue.

Ce compte rendu devra faire apparaître (annexe 1):

Le titre de l'épreuve.

La date et le lieu.

L'heure de début et de fin de l'épreuve.

Le nombre d'engagés

Le nombre de participants.

Les clubs représentés.

La composition du directoire technique.

La liste des arbitres et leur activité.

La formule de l'épreuve.

Le classement des tireurs.

Les autorités présentes.

Les incidents survenus (cartons noirs, intervention du D.T).

8 – FORMULES.

La formule appliquée doit être conforme à celle mentionnée dans la note d'organisation. La formule utilisée sera précisée par l'organisateur en début de compétition et validée par le D.T.

8.1 : Epreuve individuelle

Quelle que soit la catégorie concernée

Fleuret : 1 tour de poule + T.E.D

Sabre : 1 tour de poule + T.E.D

Epée : 1 tour de poule + T.E.D

8.2 : Epreuve par équipe.

■ Catégories cadets, juniors, seniors

Si l'épreuve par équipe est organisée à l'issue de l'épreuve individuelle la même journée la formule suivante sera appliquée au fleuret et à l'épée quel que soit le nombre d'équipes engagées : **T.E.D**

Au sabre poule de classement jusqu'à 4 équipes présentes, à partir de 5 équipes TED.

La place des équipes dans le tableau sera établie en fonction des classements régionaux à la veille de l'épreuve. Le nombre de point de chaque équipe sera égal à la somme des places des trois tireurs la composant. L'équipe ayant le moins de points sera classée 1^{ière} du tableau.

Il n'y aura pas de décalage par club dans le tableau

■ Catégories pupilles, benjamins, minimes.

Si l'épreuve par équipe est organisée indépendamment de l'épreuve individuelle la formule appliquée sera fonction du nombre d'équipes engagées.

Nombre d'équipes	Formule
2 équipes	1 rencontre finale
Entre 3 et 5 équipes	Poule unique et classement à la l'issue de la poule (match de barrage pour le titre).
7 équipes	T.E.D. Les perdants font une poule de classement.
Entre 6 et 8 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 5 à 8(*)
9 équipes	3 poules de 3. Puis tableau de 8.
Entre 10 et 16 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 9 à 16(*)

La place des équipes dans le tableau sera établie en fonction des classements régionaux à la veille de l'épreuve. Le nombre de point de chaque équipe sera égal à la somme des places des trois tireurs la composant. L'équipe ayant le moins de points sera classée 1^{ière} du tableau.

* Si pour des contraintes d'horaires il n'est pas possible de faire les matches de classement, les places seront déterminées par la place d'entrée dans le tableau.

NOTA : si une seule équipe inscrite, l'organisateur avertira le club concerné afin de ne pas déplacer inutilement les tireurs. Le titre de champion de ligue sera toutefois attribué à l'équipe à condition que les frais d'engagement aient été réglés.

9 – ARBITRAGE

➡ Voir règlement de la commission régionale d'arbitrage.



ANNEXE 1

COMPTE RENDU DE L'EPREUVE REGIONALE

TITRE DE L'EPREUVE



DATE ET LIEU DE L'EPREUVE



NOMBRE DE PARTICIPANTS



CLUBS REPRESENTES



HEURE DE DEBUT ET DE FIN DE L'EPREUVE



COMPOSITION DU DIRECTOIRE TECHNQUE



LISTE DES ARBITRES



FORMAULE DE L'EPREUVE



CLASSEMENT DES TIREURS OU/ET DES EQUIPES



COUVERTURE DE PRESSE



AUTORITES PRESENTES



INCIDENTS SURVENUS DURANT L'EPREUVE

RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE COMBATS EN COMPETITION DANS LA LIGUE DU CENTRE

CATEGORIES	Année de naissance	Armes pratiquées	Lame	Type de poignée	Individuel : Touche et durée en poule	Individuel : Touches et durée en ED	Match par équipes	Dimension de la piste	Tenue	Contrôle des armes (peson)	Blasons
MOUSTIQUES	2005 et après					EVEIL ESCRIME					
POUSSINS	2003 – 2004	Fleuret Sabre (*)	0	Droite	4 T en 3 mn	6 T en 4mn	2 ou 3 tireurs 2 x 4 T = 8 T	L = 10 M L = 1,50 à 2 m	Tenue : 350 N S/C : 350 N	OUI mais non sanctionnable (pédagogie)	Jaune
PUPILLES	2001 - 2002	Fleuret Sabre (*)	0	Droite	4 T en 3 mn	6 T en 4mn	Ou 3 x 4 T (4/8/12) relais de 3 mn				Jaune ou rouge
BENJAMINS	1999 - 2000		2	Libre	4T en 3 mn	8 T en 2 x 2 mn Avec 30 s de pause					Rouge
MINIMES	1997 - 1998					10 T en 3 x 3 mn Avec 1 mn de pause	36 T en 9 x 4 T relais en 3 mn				Bleu
CADETS	1995 - 1996										
JUNIORS	1992 – 1993 – 1994	6 armes				15 T en 3 x 3 mn avec 1 mn de pause	45 T en 9 x 5 T relais en 3 mn				
SENIORS	1991 et avant		5	Libre	5 T en mn			L = 14 m L = 1,50 à 2 m	Tenue : 350 N S/C : 800 N	OUI	
VETERANS	V1 : 09/1962 à 08/1972 V2 : 09/1952 à 08/1962 V3 : 09/1942 à 08/1952					10 T en 2 x 3mn avec 1 mn de pause	9 matches en 5 T				

(*) Les fournisseurs de matériel de disposant pas de lame N°0 pour le sabre, les poussins – pupilles sont autorisés à tirer en lame n°2. (les arbitres devront vérifier que les 2 tireurs ont la même longueur de lame pour tirer).

NOTA : Pour les benjamins au sabre la ligne de mise en garde sera celle d'une piste de 14 m (soit 4 m entre les tireurs). La ligne de fond sera la ligne d'avertissement (soit 10 m de piste effective



*GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA
LIGUE DU CENTRE*

TITRE 4

CLASSEMENTS

Et

SELECTIONS

SOMMAIRE

1 – Principes des classements.

2 – Formule de calcul.

3 – Quotas d'épreuves.

4 – Sélections régionales.

1 – PRINCIPES DES CLASSEMENTS

- 1 – C'est la Ligue qui gère les classements dans toutes les armes et catégories.
- 2 – Ce sont les responsables d'armes et le C.T.R. (ou son représentant) qui assurent le collationnement des résultats des épreuves retenues par l'E.T.R.
- 3 – Les clubs organisateurs de circuits régionaux transmettent les résultats, dans la semaine qui suit la compétition, au responsable de l'arme et au C.T.R. (ou son représentant).
- 4 – Les résultats comprennent outre l'arme: le rang, le nom et prénom, le n° de licence, le club et l'année de naissance de chaque participant.
- 5 – Un classement provisoire est produit à l'issue de chaque épreuves rentrant dans les principes de classement et **consultable sur le site régional**. Ce classement est vérifié par le responsable d'arme avant d'être diffusé sur le site. Le responsable d'armes dispose d'un délai de 5 jours pour signaler toutes anomalies sur le classement avant validation et diffusion sur le site régional.
- 6 – Le classement définitif est arrêté au 30 juin de chaque saison.

2 – FORMULE DE CALCUL

La formule de calcul des points est la suivante :

$$\frac{F \times 100 \times (1,01 - \log P)}{\log N}$$

Légende:

P = place du tireur

N = nombre de participants

F = coefficient de force

3 – QUOTAS D'ÉPREUVES

Sous réserve d'une organisation conforme aux critères prédéfinis ci-dessus, les **compétitions organisées dans la Ligue de la Région Centre (tournoi ou circuit national) sont prioritairement retenues** pour le classement régional.

Les épreuves retenues pour les classements sont définies en fonction des armes et des catégories. Ces épreuves sont choisies en début de saison par les responsables d'armes et validées par l'E.T.R. Elles figurent en haut de chaque classement et sur le calendrier régional consultable sur le site de la région centre.

4 – SELECTIONS

4.1 Critères de sélections.

- ➡ Les critères de sélections sont définis chaque année par les responsables d'armes en début de saison et validés par le CD.
- ➡ Les sélectionnés sont informés de leur sélection par la ligue et la confirment au responsable d'arme et au C.T.R. (ou son représentant) et au **secrétariat de la Ligue** à une date fixée.
- ➡ Critères
 - ✓ N°1Pour les épreuves individuelles les sélections se feront dans l'ordre du classement régional
 - ✓ N°2Après délibération et validation par les membres de l'ETR de la commission considérée.

4.2 Epreuves individuelles

- ➡ La participation au championnat régional est obligatoire pour pouvoir prétendre à une sélection, sauf cas exceptionnel qui sera tranchée par l'E.T.R.
- ➡ Selon les quotas de la F.F.E. et après délibération de l'E.T.R., les « x » premiers du classement régional sont qualifiés pour le Championnat de France.

4.3 Epreuves par équipes

- ➡ Minimes : Les 3 premiers du classement régional + un sélectionné par l'E.T.R. sont qualifiés pour la Fête des Jeunes.
- ➡ Cadets / Juniors : Equipes de club championnes de Ligue.
- ➡ Seniors : Selon les quotas de la F.F.E., les « x » premières équipes du Championnat Régional sont qualifiées pour le Championnat de France.

4.4 Engagements

Les engagements aux Championnats de France sont enregistrés par la Ligue et transmis au coordonnateur de zone. Il est impératif de confirmer les participations des tireurs sélectionnés dans les délais mentionnés. En cas de non confirmation dans les délais impartis, le remplaçant éventuel sera convoqué.

4.5 Forfait

➡ Individuels

- Seuls les forfaits enregistrés au moins une semaine avant le début des épreuves pourront permettre le repêchage de tireurs remplaçants.

➡ Equipes

- Dans les cas de désistement d'une équipe Championne de Ligue, ou d'un titre non décerné, l'équipe repêchée est la meilleure équipe de zone, d'après le classement de zone par équipe, non encore qualifiée.



GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA LIGUE DU CENTRE

TITRE 5

ARBITRAGE

SOMMAIRE

1 – Règlementation concernant les quotas.

2 – Gestion des arbitres.

3 – Le superviseur.

4 – Indemnités.

5 – Formation.

1 – REGLEMENTATION CONCERNANT LES QUOTAS

Conformément aux directives fédérales la règlement concernant les quotas sont les suivants :

➤ **Epreuves individuelles**

A partir de quatre tireurs d'un même club dans la même journée et dans la même arme, les clubs doivent fournir 1 arbitre diplômé ou en formation, licencié au club et non tireur ce jour là.

➤ **Epreuves par équipe**

A partir d'une équipe engagée dans une arme, les clubs doivent fournir 1 arbitre diplômé ou en formation, licencié au club et non tireur ce jour là.

2 – GESTION DES ARBITRES

- Le déplacement et le séjour des arbitres sont à la charge de leur club.
- L'arbitre est à la disposition du DT pour la totalité de la compétition. A charge du DT de le libérer selon les besoins.
- L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services de tous les arbitres présents devra leur verser sur place, l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.
- Le nom de l'arbitre du club doit figurer expressément sur la fiche d'inscription pour que cette dernière soit officiellement enregistrée.

3 – LE SUPERVISEUR

- **Le rôle du superviseur est clairement détaillé dans le chapitre 9 « arbitrage » du titre 3 (gestion des compétitions) du présent document.**

4 – INDEMNITES

- Voir chapitre 9 « arbitrage » du titre 3 (gestion des compétitions) du présent document.

5 – LA FORMATION

- Voir chapitre 6 « missions spécifiques », (commission régionale d'arbitrage), du titre 2 (Equipe Technique Régionale) du présent document.



*GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA
LIGUE DU CENTRE*

TITRE 6

LA FORMATION

SOMMAIRE

1 – La formation.

2 – Annuaire des enseignants.

1 – LA FORMATION

- ➔ Voir chapitre 6 « missions spécifiques », (commission formation), du titre 2 (Equipe Technique Régionale) du présent document.

2 – ANNUAIRE DES ENSEIGNANTS

FFE	Frank Berthier	B.E.E.S 2°	frank-berthier@orange.fr
-----	----------------	------------	------------------------------------------------------------------------

DEPARTEMENT 18

Clubs	Nom – Prénom	Diplôme	Messagerie
Bourges escrimeS	Asselin Didier	B.E.E.S. 1°	dasselin@orange.fr
	Cerda Baptiste	B.E.E.S. 1°	cerda_baptiste@hotmail.fr
	Nicolas Jean-Luc	B.E.E.S. 1°	jl.nicolas@sfr.fr
	Lecleac’h Yannick	Prévôt	yannick.lecleach@wanadoo.fr
	Pinon Antony	Prévôt	
	Poulle Pascal	Moniteur	
	Joly Vincent	Initiateur	
	Collonges Yves	B.E.E.S. 2°	yves.collonges@orange.fr
CSA - EMB	Lhoumeau Michel	B.E.E.S. 2°	csaescrimeemb@gmail.fr
Saint – Doulchard	Doléans Véronique	B.E.E.S. 2°	escrime-club-saint-doulchard@wanadoo.fr
	Jacquelin Marianne	B.E.E.S. 1°	
	Gavin Guillaume	B.E.E.S. 1°	
	Pellacoeur Laura	Educateur	
Vierzon	Cerda Baptiste	B.E.E.S. 1°	cerda_baptiste@hotmail.fr
	Hudebine Patrice	B.E.E.S. 1°	patrice.hudebine@bbox.fr

DEPARTEMENT 36

Châteauroux	Dupuis Jean-Daniel	B.E.E.S 1°	cercledelepee@wanadoo.fr
-------------	--------------------	------------	------------------------------------------------------------------------

DEPARTEMENT 37

Tours	Laroche Christophe	B.E.E.S. 2°	larochech@aol.com
	Rocheteau Camille	Prévôt	
Joué lès Tours	Bellet Cyrille	B.E.E.S 1°	cyrille.bellet@orange.fr
	Garreaud Bertrand	B.E.E.S 1°	bertrand.garraud@wanadoo.fr
Rochechouart	Garreaud Bertrand	B.E.E.S 1°	bertrand.garraud@wanadoo.fr
	Langella Jérémy	Initiateur	
Bourgueil	Vaur Jean-Louis	Prévôt	jean.louis.vaur@free.fr
	Vaur Nicolas	Moniteur	
Chinon	Joset Nicolas	B.E.E.S 1°	nicolas.joset@orange.fr
Monts	Lecomte Etienne	Moniteur	
	Garreaud Bertrand	B.E.E.S 1°	bertrand.garraud@wanadoo.fr

DEPARTEMENT 45

Orléans	Desnoues Sylvain	B.E.E.S. 1°	s.desnoues@free.fr
	Dall'omo Raphaël	B.E.E.S. 1°	raphaeldallomo@free.fr
	Guinhut Yann-Hervé	B.E.E.S. 1°	yann-herve.guinhut@hotmail.fr
	Delpech Vincent	B.E.E.S. 1°	vincentcdelpech@gmail.com
Saint Jean de la Ruelle	Bossart Fabrice	B.E.E.S. 2°	fabbossa@hotmail.fr
	Decap Céline	B.E.E.S. 1°	celine.decap@orange.fr
Saint Denis de l'Hôtel	Delacour Brigitte	B.E.E.S. 1°	delacour.patrick@free.fr
Meung sur Loire	Desperelle Patrice	Educateur	patrice.desperelle@wanadoo.fr
	Desperelle-Théry Marie-Noëlle	B.E.E.S. 2°	marie-noelle.desperellethery@club-internet.fr
	Dreux Benjamin	Educateur	
	Renault Grégory	Educateur	grego.renault@wanadoo.fr
	Desperelle Jean	Moniteur	
	Théry David	Initiateur	
Pithiviers/St Denis en Val/ La Ferté St Aubin	Guedon Dorian	DEJEPS	dorian_guedon@hotmail.fr

Montargis ECAM	Rimbert Benoît	B.E.E.S. 1°	benribs@hotmail.com
Gien	Rimbert Benoît	B.E.E.S. 1°	benribs@hotmail.com
Montargis ADEM	Kas Geza	B.E.E.S. 1°	geza.kas@cegetel.net
DEPARTEMENT 41			
Blois	Bizieux Pascal	B.E.E.S. 1°	pascal.bizieux@ac-orleans-tours.fr
Vendôme			
DEPARTEMENT 28			
Chartres	Graffin Clément	B.E.E.S. 1°	cgraffin@hotmail.fr
	Contrefois Jérôme	B.E.E.S. 1°	jerome.contrefois@wanadoo.fr
Lessscale	Le Gal Yvan	B.E.E.S. 1°	lesscale@wanadoo.fr
Dreux	Graffin Clément	B.E.E.S. 1°	cgraffin@hotmail.fr